

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Flavescence dorée de la vigne : complément de subvention destiné à financer un projet d'expérimentation de détection de la maladie à l'aide d'un drone

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2016, un complément de subvention d'un montant de 7 500 € à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône destiné à financer un projet d'expérimentation de détection de la flavescence dorée de la vigne à l'aide d'un drone ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Chambre d'agriculture 13 l'avenant à la convention joint en annexe au rapport.

La dépense correspondante, soit 7 500 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65-928-65738, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée